



Décès d'une tante veuve et sans enfants

Par **Nicky90**, le **22/05/2014** à **07:12**

Une de mes tantes (veuve et sans enfant) est décédée au mois d'octobre 2014. Je n'ai pas encore été contacté par un notaire. Est-ce normal ? Que faire ? A noter que cette tante a encore une seule soeur vivante (veuve elle-même et sans enfant également) Merci pour l'aide que vous pourrez m'apporter

Par **janus2fr**, le **22/05/2014** à **08:14**

Bonjour,

La sœur de votre tante est héritière de rang inférieur au votre, c'est donc elle qui hérite de la totalité des biens de sa sœur, sauf s'il y a un testament.